

## Résumé de soumission de réclamation

### **Soumettez votre réclamation à l'extérieur du Canada ou de la province à Allianz Global Assistance**

Toutes les réclamations pour des dépenses hors du Canada et hors de province doivent être soumises directement à Allianz Global Assistance, le prestataire d'assurance hors du Canada/ hors de province de RWAM, à l'aide de leur formulaire de demande de prestations. Veuillez suivre les étapes indiquées sur la liste de contrôle des réclamations pour frais médicaux pour soumettre votre demande. Dans la section « Numéro de certificat/police » du formulaire de réclamation d'Allianz, veuillez indiquer vos numéros de certificat et groupe qui figurent sur votre carte « OneCard » de RWAM.

### **Preuve de départ requise pour les réclamations de plus de 1 000 \$**

Notre politique hors du Canada/de province avec Allianz Global Assistance exige une preuve de la date de départ de la province de résidence pour s'assurer que le voyageur est dans la limite du jour de la police si la réclamation dépasse 1 000 \$. Par exemple, une copie de l'itinéraire du voyage, un reçu d'argent en espèces ou un reçu de carte de crédit pour un achat effectué avant le départ de la province de résidence, ou un tampon de passage de frontière dans le passeport du voyageur et une carte d'embarquement. Veuillez inclure une preuve de départ datée de moins de 5 jours avant votre départ avec votre soumission de réclamation à Allianz si votre demande dépasse 1 000 \$.

### **Le temps de traitement des réclamations pour frais encourus hors du Canada/de province peut être plus long que celui des demandes standard, tels que pour frais médicaux ou dentaires.**

Le traitement des réclamations pour frais encourus hors du Canada/de province est généralement plus long que celui des demandes d'autres frais, tels que les frais médicaux ou dentaires. Allianz Global Assistance peut avoir besoin de plus amples renseignements de votre part, ou directement du fournisseur de traitement facturant, du médecin de famille et/ou du spécialiste à domicile. L'obtention de ces renseignements peut prendre du temps. Cependant, les procédures d'Allianz comprennent des suivis tous les 21 jours à partir de la date à laquelle les renseignements ont été demandés à l'origine, jusqu'à ce qu'ils reçoivent la documentation requise. À ce moment-là, le délai de traitement de la demande est de 10 jours ouvrables à compter de la date de réception de tous les documents requis. Si vous recevez des avis, des factures ou de la correspondance connexe directement de votre prestataire de soins facturant hors du Canada/de province, veuillez contacter RWAM. En votre nom, nous demanderons à Allianz Global Assistance de répondre directement à la demande du prestataire.

### **Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

RWAM Insurance Administrators Inc.

Tél. : 1-877-888-7926 519-669-1632

Courriel : [OOC-grouplclaims@rwam.com](mailto:OOC-grouplclaims@rwam.com)